

Développement de l'alternance

Réseaux mobilisés :
Organismes de formation,
Organismes de placement
et d'accompagnement,
Entreprises

Organisme porteur :
OPCAREG Rhône-Alpes
et AGEFOS PME

Contacts :
Hervé BEAUSSIER,
Chargé de mission
professionnalisation
et handicap à l'OPCAREG
et Michel BARBIER,
Correspondant
départemental handicap
à l'AGEFOS PME

★ Public concerné

Bénéficiaires de l'article L.323.3 du Code du Travail.

★ Objectifs

Promouvoir et développer les contrats d'alternance (professionnalisation et apprentissage) au bénéfice de l'insertion ou de la reconversion professionnelle des travailleurs handicapés. L'OPCAREG et l'AGEFOS PME doivent en 2007 contribuer à hauteur de 120 contrats de professionnalisation au niveau régional.

★ Contenu

Sensibilisation, information, puis accompagnement des chefs d'entreprises visant à l'embauche en contrats en alternance (professionnalisation et apprentissage) de personnes reconnues travailleurs handicapés :

- Informer les entreprises sur les dispositifs en alternance existants.
- Renseigner sur l'offre de formation du territoire.
- Mettre en relation et/ou collaborer avec des organismes de placement.
- Assister les entreprises dans le montage administratif des dossiers "contrat de professionnalisation".
- Optimiser les solutions de financement des contrats d'alternance : financement OPCA, aides AGEFIPH...

Centre ressources régional "Professionnalisation et handicap" auprès des réseaux territoriaux d'insertion et d'accompagnement des Travailleurs Handicapés, autres acteurs de l'A.I.O et autres OPCA, sur le recours aux contrats en alternance pour l'embauche de travailleurs handicapés.